CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM1391 **Valable du 22/06/2023 au 21/06/2028**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 12/07/2006
Forme juridique : SAS

Capital : 210 000

Dénomination sociale : ARCADE

3 ROUTE DE ROSIERES
60300 BARON

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC COMPIEGNE 2007B50300

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 491 286 779 00021
Code NACE : 4311Z
Numéro caisse de congés payés : 3373080/p

Assurance Responsabilité travaux :
AXA FRANCE IARD 4063740704

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
AXA FRANCE IARD 4063740704

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Téléphone : 03 44 99 07 07 **Fax :** 03 44 99 07 17
Portable : 06 77 87 03 86
Responsabilité légale : TUFFIGO GUILLAUME PRÉSIDENT

Responsable Technique : DESTEUQUE DYLAN

Site internet :
E-mail : alexine@entreprise-arcade.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	12	EFF2B	6 853 205	CA7
Dans l'activité	7	EFF2	2 090 228	CA5

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Code / étape*	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Génie civil et terrains amiantifères Installations industrielles Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 18/03/2025	22/06/2023	21/06/2028

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 18/05/2026

Le Président de la commission
Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat
Gérard SÉNIOR